



CR des Arbitres
« Section Lois du Jeu »

PROCÈS-VERBAL N°03

Réunion du : Mardi 28 novembre 2017
Présidence : Jean-Robert SEIGNE
Présents : Philippe LESAGE – Jean-Luc RENODAU

1. Match – 20159355 : Les Herbiers VF 1 / Nantes Saint-Médard Doulon 1 – Coupe des Pays de la Loire U19 – 3^{ème} tour 19 novembre 2017

Les faits

Réserve de Nantes Saint-Médard Doulon 1 sur l'entrée en jeu à la 55^{ème} minute des joueurs des Herbiers VF :

- AYABA NIBIGNI Kenny (licence : 2544602952) déjà remplacé à la 26^{ème} minute,
- BARON Martin (licence : 2543904482) déjà remplacé à la 36^{ème} minute,
- COUGNAUD Thibault (licence : 2543858925) déjà remplacé à 45^{ème} minute.

Réserve confirmée dans les formes et délais réglementaires fixés à l'article 186 des Règlements Généraux de la F.F.F..

Décision de la Section Lois du Jeu

- Considérant que la réserve telle que mentionnée sur la feuille de match et dans le courriel de confirmation est irrecevable en la forme car non formulée où s'est produite la décision contestée mais à la fin de la rencontre,
- Considérant que la réserve ne concerne pas une application des Lois du Jeu, mais l'application du règlement particulier d'une compétition,

En conséquence, la section Lois du jeu décide :

- De transmettre le dossier à la Commission Compétente pour suite à donner.

Le Président,
Jean-Robert SEIGNE

Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc RENODAU